Critères d'identification des espèces exotiques envahissantes floristiques nuisibles à la biodiversité au Québec

Octobre 2025





Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables (DEFLMV) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone: 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

 $\textbf{Formulaire}: \underline{ www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp}$

Internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2025 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-555-02397-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays. © Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Table des matières	_iii
Avant-propos	_iv
1.Introduction	_ 1
2.Méthodologie	_ 1
Outil à score	_ 2
3.Évaluation du risque	_ 4
Niveau de risque élevé	_ 4
Niveau de risque modéré	_ 4
Niveau de risque faible	_ 4
À surveiller	_ 7
4.Références bibliographiques	_ 8
Annexe 1 : EEE floristiques nuisibles à la biodiversité, dont les espèces visées pa projet de règlement, et leurs habitats préférentiels	

Avant-propos

La cible 5 du <u>Plan nature 2030</u> vise à limiter l'introduction, associée à l'activité humaine, de nouvelles espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire québécois et à freiner la propagation de celles déjà présentes. Le présent ouvrage s'inscrit dans cet objectif de lutte contre les EEE floristiques nuisibles à la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes.

Il existe depuis 2021 <u>une liste de 18 EEE floristiques jugées prioritaires</u> quant aux efforts de lutte (prévention, détection, suivi et contrôle) et aux mesures d'atténuation à mettre en place dans le cadre de projets assujettis à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette liste avait été établie avec l'aide d'un panel d'experts sous la direction de M. Claude Lavoie, biologiste et professeur à l'Université Laval, principal expert des plantes envahissantes au Québec et auteur des livres 50 plantes envahissantes: protéger la nature et l'agriculture (2019) et 40 autres plantes envahissantes: protéger la nature aujourd'hui et demain (2022). La nuisance à la santé humaine avait également été prise en compte dans l'identification de certaines espèces.

Les travaux présentés dans ce document permettent d'aller plus loin et dressent une liste exhaustive des EEE floristiques nuisibles à la biodiversité, établies ou non au Québec, selon un gradient de risque. L'identification de ces EEE floristiques permettra aux organismes environnementaux, aux consultants, aux ministères et aux différents gestionnaires du territoire de mieux gérer le risque d'introduction et de propagation, de faciliter la prise de décisions, d'optimiser l'allocation des ressources et de déterminer quelles espèces pourraient être favorisées par les changements climatiques et l'augmentation des échanges commerciaux.

Le choix des espèces visées par le projet de règlement sur les espèces floristiques exotiques envahissantes s'appuie sur ces travaux, tout en tenant compte des connaissances scientifiques et locales ainsi que des espèces qui font l'objet d'efforts de lutte en collaboration avec les provinces et États voisins.

Enfin, nous tenons à remercier tous les experts qui ont généreusement partagé leurs connaissances, contribuant ainsi à améliorer de manière significative l'évaluation des risques pour plusieurs espèces. Un immense merci à M. Alexandre Bergeron, à M^{me} Florence Blanchard, à M^{me} Valérie Delisle-Gagnon, à M. Olivier Deshaies, à M^{me} Maya Favreau, à M^{me} Camille Gosselin-Bouchard, à M. Jacques Labrecque, à M^{me} Audrey Lachance, à M. François Lambert, à M. Jean-Bastien Lambert, à M^{me} Mélissa Laniel, à M. Claude Lavoie, à M. Étienne Léveillé-Bourret, à M^{me} Kim Marineau, à M. Benoît Tremblay et à M. Marc-Aurèle Vallée.

1. Introduction

Au Québec, environ 1 180 espèces de plantes vasculaires exotiques sont présentes sur le territoire (CDPNQ, 2024), ce qui représente près du tiers de la flore québécoise. Une petite partie de ces espèces possèdent les caractéristiques nécessaires pour être qualifiées d'espèces envahissantes, c'est-à-dire ayant la capacité de s'implanter et de se propager rapidement dans les milieux naturels, au détriment des espèces indigènes et des écosystèmes. De telles espèces constituent une menace importante pour l'environnement et la biodiversité. Dans le présent exercice, 160 espèces présumées envahissantes ont été analysées afin d'évaluer le risque qu'elles représentent pour la biodiversité au Québec.

L'introduction et la propagation des EEE floristiques ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale et particulièrement sur certaines espèces rares ou vulnérables, car elles peuvent :

- entraîner la disparition des espèces indigènes (présentes naturellement au Québec) en raison de la compétition pour l'accès aux ressources;
- s'hybrider avec les espèces indigènes, ce qui peut entraîner une diminution de leur diversité génétique;
- altérer les milieux naturels et compromettre leur fonctionnement;
- introduire et transmettre des maladies et parasites qui affectent la faune et la flore indigènes.

Afin de limiter les risques d'introduction et de propagation, l'inventaire des EEE floristiques **prioritaires** est requis dans le cadre des projets assujettis à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Des mesures d'atténuation, telles que le nettoyage de la machinerie et la gestion sécuritaire des résidus végétaux et des déblais, peuvent être exigées par le Ministère. Dans certains contextes, un suivi post-travaux ainsi que des mesures de contrôle peuvent également être exigés.

En raison de leur caractère envahissant, la situation des EEE floristiques au Québec évolue rapidement. Ainsi, il est nécessaire d'identifier toutes les EEE floristiques présentant un risque pour la biodiversité, qu'il soit élevé, modéré ou faible. Les espèces qui sont considérées comme étant à risque élevé constituent une menace majeure pour la biodiversité et le bon fonctionnement des écosystèmes. Elles font toutes partie des priorités de lutte. Les espèces à risque modéré peuvent nuire à certaines espèces indigènes ou perturber certains écosystèmes, sans toutefois entraîner des impacts graves. Certaines de ces espèces ne sont pas encore établies au Québec, et parmi celles qui sont établies, quelques-unes sont considérées comme des priorités en matière de lutte. Les espèces à risque faible ont, pour leur part, des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes qui demeurent limités.

Ce document présente les critères ayant permis l'identification des EEE floristiques selon le niveau de risque à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes. Il considère les EEE floristiques établies ou non au Québec et tient compte des espèces qui sont jugées envahissantes dans les provinces canadiennes et dans les États du nord des États-Unis.

2. Méthodologie

Différents travaux réalisés au cours des dernières années ont permis d'alimenter le présent exercice, notamment la revue de littérature réalisée en 2020-2021 par le Ministère lors de l'élaboration de la liste des EEE floristiques prioritaires, celle réalisée pour la publication des livres 50 plantes envahissantes et 40 autres plantes envahissantes, ainsi que celle effectuée par le Ministère en 2024 et en 2025 pour prendre en compte certains des plus récents travaux scientifiques.

En parallèle, différentes données disponibles dans les bases de données du Ministère, notamment celle de l'outil de détection des EEE, <u>Sentinelle</u>, et dans les plateformes de science citoyenne comme <u>iNaturalist</u>, ont été colligées afin d'obtenir le meilleur portrait possible des EEE floristiques au Québec.

Un outil à score a ensuite été créé. Il permet de prendre en compte plusieurs dimensions simultanément en considérant des critères de différente nature. L'utilisation de cette méthode permet un classement rigoureux des EEE floristiques selon leur niveau de risque et une prise de décision transparente et justifiée.

Afin de mieux évaluer les espèces présentement établies au Québec, leur répartition, leur abondance, les territoires ou habitats touchés et les tendances observées, 15 experts qui effectuent régulièrement des travaux d'inventaire floristique dans différentes régions ont également été consultés. Ces experts ont notamment proposé de prendre en compte d'autres espèces, qui ont été analysées à leur tour.

Outil à score

La première étape a été d'élaborer une liste de toutes les EEE floristiques présentes dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Cette liste préliminaire présentait à la fois les espèces établies et non établies au Québec. Les espèces qui ne sont pas considérées comme nuisibles à la biodiversité ont été retirées de cette liste, afin de conserver seulement les espèces dont l'évaluation était pertinente (160 espèces au total). L'évaluation du risque a porté seulement sur les espèces d'origine (espèces mères). Certaines variétés ou certains cultivars, développés pour le marché horticole, ont des caractéristiques biologiques différentes et pourraient donc représenter un risque différent.

Seize critères regroupés dans quatre grandes catégories (4 critères par catégorie) ont ensuite été analysés pour déterminer le niveau de risque que représentent les espèces pour la biodiversité (tableau 1).

Pour chacune des catégories, une cote (0, 0,5, 1 et 2) a été attribuée en fonction des résultats de l'analyse des 4 critères associés. Enfin, les cotes de chaque catégorie ont été additionnées afin de déterminer le niveau de risque pour chaque espèce. La cote finale (entre 0 et 8) a permis d'établir un ordre hiérarchique parmi les espèces évaluées dans le cadre de cet exercice.

Catégorie 1 : Les impacts écologiques sur les espèces et les écosystèmes

Cette catégorie de critères sert à analyser le risque que représente une EEE floristique pour les autres espèces, notamment indigènes, et pour le ou les milieux qu'elle colonise. Il s'agit d'impacts négatifs démontrés ou fortement suspectés dans l'état actuel des connaissances.

Catégorie 2 : La répartition géographique et l'abondance

Cette catégorie de critères sert à analyser la répartition d'une EEE floristique au Québec et l'abondance de celle-ci dans les différentes régions de la province, mais aussi son abondance générale dans le ou les milieux qu'elle colonise.

Catégorie 3 : La tendance de la répartition et de l'abondance, ainsi que de la rusticité

Cette catégorie de critères sert à analyser la tendance qui caractérise la répartition d'une EEE floristique au Québec et l'abondance de celle-ci dans les différentes régions de la province, mais aussi son abondance générale dans le ou les milieux qu'elle colonise.

Catégorie 4 : Le niveau de difficulté de la lutte

Cette catégorie de critères sert à analyser la gestion d'une EEE floristique au Québec afin d'identifier les difficultés associées à la lutte contre celle-ci.

L'analyse a ainsi permis d'éliminer plusieurs espèces ne présentant pas réellement de risque pour la biodiversité en contexte québécois. Finalement, les espèces envahissantes sur lesquelles il n'y avait pas suffisamment d'informations disponibles permettant d'évaluer adéquatement ce risque sont considérées comme étant des « EEE floristiques à surveiller ».

Tableau 1. Critères d'identification des EEE floristiques nuisibles à la biodiversité

Catégories	Critères	Explications
	Processus écosystémiques	Mécanismes naturels inhérents au fonctionnement des écosystèmes (succession écologique, cycles biogéochimiques, etc.)
Impacts écologiques sur les espèces et	Structure des communautés écologiques	Manière dont les espèces floristiques sont organisées, interagissent et coexistent dans un même écosystème
les écosystèmes	Composition des communautés écologiques	Espèces qui forment une communauté dans un écosystème donné, ainsi que leur nombre et leurs fonctions
	Faune et flore indigènes	Espèces fauniques et floristiques potentiellement touchées par la présence d'une EEE floristique
	Présence au Québec et dans le nord-est de l'Amérique du Nord	Présence ou absence au Québec, ainsi que dans les provinces et États au climat comparable
Répartition géographique et	Présence dans les milieux naturels	Établie en milieu naturel de façon permanente, naturalisée
abondance	Abondance dans les territoires touchés	Nombre d'individus présents dans une communauté ou un écosystème
	Diversité des habitats touchés	Variété des types d'habitat naturel propice à l'établissement de l'espèce
	Tendance actuelle de la répartition, de l'abondance et du climat au Québec	Abondance/répartition d'une espèce, et influence du climat sur ces variables au cours des dernières décennies
Tendance de la répartition et de l'abondance,	Proportion de la distribution actuelle où l'espèce nuit à la biodiversité	Territoire occupé par une espèce (sa distribution actuelle) où elle nuit à la biodiversité locale
ainsi que de la rusticité	Potentiel de propagation sur de longues distances	Fruits consommés par les oiseaux, disséminés par le vent, par l'eau, etc.
	Rapidité de la propagation, mécanismes de reproduction facilitant la propagation	Multiples moyens de propagation, facilité à supplanter les espèces indigènes
	Difficulté générale à contrôler/éradiquer l'espèce	Longue viabilité des graines, rejets de souche, rhizomes coriaces, etc.
Niveau de difficulté de la	Période minimale nécessaire pour le contrôle de l'espèce	Durée minimale de la lutte pour éradiquer ou contrôler efficacement une colonie, une population
lutte	Impact de la lutte sur les espèces indigènes	Rapport coût-bénéfice de la lutte contre cette espèce
	Accessibilité des zones envahies	Bande riveraine, milieu humide, plan d'eau, massif forestier, etc.

3. Évaluation du risque

Au total, 66 EEE floristiques nuisibles à la biodiversité en contexte québécois ont été retenues et regroupées selon trois niveaux de risque : élevé, modéré et faible (tableau 2).

Niveau de risque élevé

(11 espèces)

Ces espèces représentent une menace majeure pour l'environnement et la biodiversité au Québec. En s'implantant dans un écosystème, elles entrent souvent en compétition avec les espèces indigènes locales pour les ressources (nutriments, lumière, habitat), ou encore modifient l'écosystème lui-même. Cela peut entraîner le déclin ou la disparition des espèces indigènes, particulièrement dans les milieux fragiles. Elles peuvent aussi perturber les chaînes trophiques ou les conditions hydrologiques, ainsi que le fonctionnement des écosystèmes. Ces espèces sont toutes considérées comme étant des priorités en matière de lutte. Pour protéger la biodiversité et les écosystèmes, il est important de détecter et contrôler, voire éradiquer ces espèces.

Niveau de risque modéré

(22 espèces)

Ces espèces représentent une menace modérée pour l'environnement et la biodiversité au Québec. Elles peuvent entrer en compétition avec les espèces indigènes locales pour les ressources ou modifier les habitats naturels, ce qui peut entraîner le déclin de ces espèces, particulièrement dans les milieux fragiles. Parfois, elles peuvent altérer le fonctionnement des écosystèmes. Puisque la plupart sont encore peu abondantes au Québec, voire absentes, les activités de prévention et de détection précoce sont particulièrement pertinentes pour éviter leur introduction et leur propagation. Elles doivent parfois même être contrôlées, car elles pourraient devenir plus envahissantes, à la faveur des changements climatiques notamment, et représenter un risque plus élevé à l'avenir. Bien que représentant globalement un niveau de risque moins élevé que la catégorie précédente, certaines de ces espèces sont néanmoins identifiées comme des priorités en matière de lutte puisqu'elles posent un risque supplémentaire lors de différents types de travaux en leur présence ou un risque pour la santé.

Niveau de risque faible

(33 espèces)

Ces espèces représentent une menace faible pour l'environnement et la biodiversité au Québec. Elles ont un impact limité sur la biodiversité, ce qui signifie que même lorsqu'elles sont bien implantées dans un milieu, elles ne menacent généralement pas les espèces indigènes locales et l'équilibre de l'écosystème. Toutefois, certaines invasions préoccupantes peuvent survenir lorsque les conditions sont optimales. À une exception près, ces espèces ne sont pas des priorités en matière de lutte. Même si le risque est faible, les activités de prévention et de détection précoce demeurent pertinentes, car l'évolution des conditions environnementales (le climat, notamment) pourrait leur être favorable. Elles pourraient ainsi devenir plus envahissantes et représenter un risque plus élevé à long terme.

Tableau 2. EEE floristiques nuisibles à la biodiversité selon leur niveau de risque

Nom français	Nom latin	Établie au Québec
	Risque élevé	
Alliaire officinale	Alliaria petiolata	\boxtimes
Châtaigne d'eau	Trapa natans	\boxtimes
Érable de Norvège	Acer platanoides	\boxtimes
Myriophylle à épis	Myriophyllum spicatum	\boxtimes
Nerprun bourdaine	Frangula alnus	\boxtimes
Nerprun cathartique	Rhamnus cathartica	\boxtimes
Renouée de Bohème	Reynoutria ×bohemica	\boxtimes
Renouée de Sakhaline	Reynoutria sachalinensis	\boxtimes
Renouée du Japon	Reynoutria japonica	\boxtimes
Roseau commun	Phragmites australis subsp. australis	\boxtimes
Stratiote faux-aloès	Stratiotes aloides	\boxtimes
	Risque modéré	
Alpiste roseau	Phalaris arundinacea	×
Berce du Caucase	Heracleum mantegazzianum	\boxtimes
Cabomba de Caroline	Cabomba caroliniana	
Célastre asiatique	Celastrus orbiculatus	\boxtimes
Chèvrefeuille de Maack	Lonicera maackii	
Dompte-venin de Russie	Vincetoxicum rossicum	\boxtimes
Dompte-venin noir	Vincetoxicum nigrum	\boxtimes
Égopode podagraire	Aegopodium podagraria	\boxtimes
Élodée dense	Egeria densa	
Épine-vinette du Japon	Berberis thunbergii	\boxtimes
Grand pétasite	Petasites hybridus	\boxtimes
Hydrille verticillée	Hydrilla verticillata	
Hydrocharide grenouillette	Hydrocharis morsus-ranae	\boxtimes
Impatiente glanduleuse	Impatiens glandulifera	\boxtimes
Microstégie en osier	Microstegium vimineum	
Myriophylle aquatique	Myriophyllum aquaticum	
Nitelle étoilée	Nitellopsis obtusa	\boxtimes
Oléastre à ombelles	Elaeagnus umbellata	
Pétasite du Japon	Petasites japonicus	\boxtimes
Petite naïade	Najas minor	\boxtimes
Potamot crépu	Potamogeton crispus	\boxtimes
Renoncule ficaire	Ficaria verna	\boxtimes

Nom français	Nom latin	Établie au Québec
	Risque faible	
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima	\boxtimes
Anthrisque des bois	Anthriscus sylvestris	\boxtimes
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	\boxtimes
Berce commune	Heracleum sphondylium	\boxtimes
Butome à ombelle	Butomus umbellatus	\boxtimes
Chèvrefeuille de Morrow	Lonicera morrowii	\boxtimes
Chèvrefeuille de Tartarie	Lonicera tatarica	\boxtimes
Chèvrefeuille joli	Lonicera ×bella	\boxtimes
Consoude officinale	Symphytum officinale	\boxtimes
Érable de l'Amour	Acer ginnala	\boxtimes
Faux-nymphéa pelté	Nymphoides peltata	\boxtimes
Gaillet mollugine	Galium mollugo	\boxtimes
Glycérie aquatique	Glyceria maxima	\boxtimes
Iris faux-acore	Iris pseudacorus	\boxtimes
Jacinthe d'eau	Eichhornia crassipes	
Julienne des dames	Hesperis matronalis	\boxtimes
Kudzu	Pueraria montana	
Laitue d'eau	Pistia stratiotes	
Lamier jaune	Lamium galeobdolon	\boxtimes
Lupin polyphylle	Lupinus polyphyllus	\boxtimes
Miscanthus commun	Miscanthus sacchariflorus	\boxtimes
Miscanthus de Chine	Miscanthus sinensis	\boxtimes
Orme de Sibérie	Ulmus pumila	\boxtimes
Petite pervenche	Vinca minor	\boxtimes
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	\boxtimes
Rorippe amphibie	Rorippa amphibia	\boxtimes
Rosier multiflore	Rosa multiflora	\boxtimes
Rosier rugueux	Rosa rugosa	\boxtimes
Salicaire commune	Lythrum salicaria	\boxtimes
Salvinie spp.	Salvinia spp.	
Topinambour	Helianthus tuberosus	\boxtimes
Valériane officinale	Valeriana officinalis	\boxtimes
Vigne vierge à cinq folioles	Parthenocissus quinquefolia	\boxtimes

La liste de ces espèces se trouve également sur <u>Données Québec</u> et à l'annexe 1, où sont également mentionnées les espèces prioritaires en matière de lutte, les espèces visées par le projet de règlement sur les espèces floristiques exotiques envahissantes de même que leurs habitats préférentiels.

À surveiller

Ces EEE floristiques (tableau 3) sont capables de se propager dans la nature, en dehors des jardins ou des cultures, et lorsqu'elles s'installent dans un écosystème, il peut arriver qu'elles deviennent envahissantes. Cependant, notre compréhension de leurs impacts et de leur niveau de risque en contexte québécois est incomplète en raison de l'insuffisance des connaissances sur le sujet.

Puisque le niveau de risque ne peut être évalué précisément, il est recommandé de surveiller ces espèces. En recueillant des données sur leur présence et en suivant leur évolution, il sera possible d'affiner l'évaluation des risques. Il est aussi recommandé d'adopter une stratégie proactive de prévention afin d'éviter l'introduction et la propagation de ces espèces en décourageant dès maintenant leur culture et leur utilisation.

Tableau 3. EEE floristiques à surveiller

Nom français	Nom latin	Établie au Québec
Achyranthe du Japon	Achyranthes japonica	
Azolle spp.	Azolla spp.	
Chèvrefeuille du Japon	Lonicera japonica	
Épine-vinette commune	Berberis vulgaris	\boxtimes
Fusain ailé	Euonymus alatus	
Ludwigie faux-péplis	Ludwigia peploides	
Lysimaque nummulaire	Lysimachia nummularia	×
Marsilée à quatre feuilles	Marsilea quadrifolia	
Pin mugo	Pinus mugo	\boxtimes

4. Références bibliographiques

- Allen, J. M., & Bradley, B. A. (2016). Out of the weeds? Reduced plant invasion risk with climate change in the continental United States. *Biological Conservation*, 203, 306-312.
- Bartz, R., & Kowarik, I. (2019). Assessing the environmental impacts of invasive alien plants: a review of assessment approaches. *NeoBiota*, 43, 69–99.
- Blackburn, T. M., Essl, F., Evans, T., Hulme, P. E., Jeschke, J. M., Kühn, I., ... & Bacher, S. (2014). A unified classification of alien species based on the magnitude of their environmental impacts. *PLoS biology*, 12(5), e1001850.
- Blanchette-Fortin, N. (2016). L'étendue et l'abondance en Amérique du Nord de plantes exotiques : explication par l'aire de répartition d'origine eurasiatique. Thèse de maîtrise, Université Laval. http://hdl.handle.net/20.500.11794/26957
- Brouillet, L., Coursol, F., Meades, S. J., Favreau, M., Anions, M., Bélisle, P., et Desmet, P. 2010+. VASCAN, la base de données des plantes vasculaires du Canada. http://data.canadensys.net/vascan/.
- Lavoie, C. 50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture, Québec, Les Publications du Québec, 2019, 415 pp.
- Lavoie, C. 40 autres plantes envahissantes : protéger la nature aujourd'hui et demain, Québec, Les Publications du Québec, 2022, 348 pp.
- Lavoie, C., Guay, G. & Joerin, F. (2014). Une liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles du Québec : nouvelle approche pour la sélection des espèces et l'aide à la décision. *Écoscience*, 21(2), 133-156.
- O'Uhuru, A. C., Morelli, T. L., Evans, A. E., Salva, J. D., & Bradley, B. A. (2024). Identifying new invasive plants in the face of climate change: a focus on sleeper species. *Biological Invasions*, 26(9), 2989-3001.
- Wilcox, M., Dibacco, C., Sardelis, S., McKenzie, C., Howland, K., Therriault, T. (2024). A framework for the development of defensible and fit-for-purpose priority lists for non-indigenous species. *Management of Biological Invasions*, volume 15, Issue 4: 635-656.

Annexe 1 : EEE floristiques nuisibles à la biodiversité, dont les espèces visées par le projet de règlement, et leurs habitats préférentiels

Les espèces visées par l'interdiction de production et de vente sont identifiées dans la colonne Projet de règlement. Les espèces jugées prioritaires en matière de lutte sont identifiées par un astérisque (*).

Nom français 1	Nom latin	Drojet de règlement?	Drácence ou Ouábaca	Н	abita	t pre	éfére	ntiel ⁴
Nom français ¹	Nom latin	Projet de règlement ²	Présence au Québec ³	A	Н	R	F) AN
	Risqu	e élevé pour la biodiversité						
Alliaire officinale*	Alliaria petiolata	Х	Établie					
Châtaigne d'eau*	Trapa natans	X	Établie					
Érable de Norvège*	Acer platanoides		Établie					
Myriophylle à épis*	Myriophyllum spicatum	Χ	Établie					
Nerprun bourdaine*	Frangula alnus	X	Établie					
Nerprun cathartique*	Rhamnus cathartica	Χ	Établie					
Renouée de Bohème*	Reynoutria ×bohemica	X	Établie					
Renouée de Sakhaline*	Reynoutria sachalinensis	X	Établie					
Renouée du Japon*	Reynoutria japonica	X	Établie					
Roseau commun*	Phragmites australis subsp. australis	X	Établie					
Stratiote faux-aloès*	Stratiotes aloides	X	Établie					
	Risque	modéré pour la biodiversit	é					
Alpiste roseau	Phalaris arundinacea		Établie					
Berce du Caucase*	Heracleum mantegazzianum	Χ	Établie					

¹ *Espèces prioritaires en matière de lutte au Québec.

² Espèces visées par l'interdiction de production et de vente au Québec selon le projet de règlement sur les espèces floristiques exotiques envahissantes.

³ La présence d'une EEE au Québec est répertoriée selon les catégories suivantes : Absente : l'espèce n'a jamais été observée au Québec.

Observation ponctuelle: l'espèce a été observée à certaines occasions, mais il n'y a pas de preuve que les individus survivent et se reproduisent de manière autonome de sorte à former une population. Observation récurrente: l'espèce a été observée à plusieurs occasions, mais il n'y a pas de preuve que les individus survivent et se reproduisent de manière autonome de sorte à former une population. Établie: l'espèce est observée et il y a des preuves ou de bonnes raisons de croire que les individus survivent et se reproduisent de manière autonome de sorte à former une population.

⁴ Habitat préférentiel : A Milieu aquatique; H Milieu humide; R Rive; F Milieu forestier (terrestre); O Milieu ouvert (terrestre); AN Milieu anthropique.

Nom français ¹	Nom latin	Projet de règlement ²	Présence au Québec ³	Н	abit	at p	réféi	renti	el ⁴
Hom nançais	Nomiaum	1 Tojet de regienient	r reserice au Quebec	Α	Н	R	F	0	AN
Cabomba de Caroline	Cabomba caroliniana	X	Absente						
Célastre asiatique	Celastrus orbiculatus	X	Établie						
Chèvrefeuille de Maack	Lonicera maackii	X	Absente						
Dompte-venin de Russie*	Vincetoxicum rossicum	X	Établie						
Dompte-venin noir*	Vincetoxicum nigrum	X	Établie						
Égopode podagraire	Aegopodium podagraria	X	Établie						
Élodée dense	Egeria densa	X	Absente						
Épine-vinette du Japon	Berberis thunbergii	X Les cultivars ne sont pas visés, à l'exception des cultivars « Emerald Carousel » et « Jade Carousel »	Établie						
Grand pétasite	Petasites hybridus		Établie						
Hydrille verticillée	Hydrilla verticillata	X	Absente						
Hydrocharide grenouillette*	Hydrocharis morsus-ranae	X	Établie						
Impatiente glanduleuse*	Impatiens glandulifera	X	Établie						
Microstégie en osier	Microstegium vimineum	X	Absente						
Myriophylle aquatique	Myriophyllum aquaticum	X	Absente						
Nitelle étoilée	Nitellopsis obtusa		Établie						
Oléastre à ombelles	Elaeagnus umbellata	X	Absente						
Pétasite du Japon	Petasites japonicus		Établie						
Petite naïade	Najas minor	X	Établie						
Potamot crépu*	Potamogeton crispus	X	Établie						
Renoncule ficaire	Ficaria verna	X	Établie						
	ı	Risque faible pour la biodiversité							
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima		Établie						
Anthrisque des bois	Anthriscus sylvestris		Établie						
Aulne glutineux	Alnus glutinosa		Établie						
Berce commune*	Heracleum sphondylium	X	Établie						
Butome à ombelle	Butomus umbellatus		Établie						
Chèvrefeuille de Morrow	Lonicera morrowii		Établie						

Nom francois ¹	Nom latin	Nom latin Projet de règlement ²	Nom letin Due let de nàmbers est?	Nom letin Busiet de Parlement?	Name latin Braint de nàmicant?	Présence au Québec ³	Н	abita	t pr	éfér	ent	iel ⁴
Nom français¹			Presence au Quebec	Α	Н	R	F	0	ΑN			
Chèvrefeuille de Tartarie	Lonicera tatarica		Établie									
Chèvrefeuille joli	Lonicera ×bella		Établie									
Consoude officinale	Symphytum officinale		Établie									
Érable de l'Amour	Acer ginnala		Établie									
Faux-nymphéa pelté	Nymphoides peltata	X	Établie									
Gaillet mollugine	Galium mollugo		Établie									
Glycérie aquatique	Glyceria maxima		Établie									
Iris faux-acore	Iris pseudacorus		Établie									
Jacinthe d'eau	Eichhornia crassipes		Observation ponctuelle									
Julienne des dames	Hesperis matronalis		Établie									
Kudzu	Pueraria montana	X	Absente									
Laitue d'eau	Pistia stratiotes		Observation ponctuelle									
Lamier jaune	Lamium galeobdolon		Établie									
Lupin polyphylle	Lupinus polyphyllus		Établie									
Miscanthus commun	Miscanthus sacchariflorus		Établie									
Miscanthus de Chine	Miscanthus sinensis		Établie									
Orme de Sibérie	Ulmus pumila		Établie									
Petite pervenche	Vinca minor		Établie									
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia		Établie									
Rorippe amphibie	Rorippa amphibia		Établie									
Rosier multiflore	Rosa multiflora		Établie									
Rosier rugueux	Rosa rugosa		Établie									
Salicaire commune	Lythrum salicaria		Établie									
Salvinie spp.	Salvinia spp.		Observation ponctuelle									
Topinambour	Helianthus tuberosus		Établie									
Valériane officinale	Valeriana officinalis		Établie									
Vigne vierge à cinq folioles	Parthenocissus quinquefolia		Établie									



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

